

Bachelier en Informatique de gestion

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 44	Fax : +32 (0) 65 40 41 54	Mail : eco.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE IG304 Ethique			
Code	ECIG3B04IG304	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Campus Mons Jean-Claude KNOPS (jean-claude.knops@helha.be) HELHa Campus Montignies Jean-Claude KNOPS (jean-claude.knops@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement "Ethique" fait partie du cursus de formation du bloc 3 des études de Bachelier en Informatique de gestion.

Elle concerne l'agir humain de la personne dans sa sphère privée, professionnelle et citoyenne, à travers ce qui s'appelle d'habitude notre vie quotidienne.

Elle vise à sensibiliser l'étudiant, appelé à s'insérer dans le milieu professionnel et dans la société, à amorcer et à nourrir une réflexion sur ses responsabilités, présentes et futures, de citoyen, de travailleur et d'être humain.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**

- 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
- 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'enseignement "Ethique", l'étudiant sera capable de :

- situer le rôle de la citoyenneté dans notre société
- définir diverses notions liées à l'éthique
- identifier différents types de jugements
- caractériser quelques conceptions éthiques
- établir le questionnement éthique qui est soulevé, à partir d'un texte ou extrait de texte abordé au cours ou en lien avec celui-ci, ou encore à partir de faits de société ou de pratiques professionnelles
- énoncer la spécificité de la RSE

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECIG3B04IG304A Citoyenneté, éthique et société

24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECIG3B04IG304A Citoyenneté, éthique et société

20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général :

La note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

1. Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

2. Exceptions autres : (Mons)

- D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la Direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.
- Ainsi, l'étudiant, souhaitant s'impliquer dans une participation citoyenne à travers un mandat au niveau de l'OEH (présidence, vice-présidence, mandat OEH externe dans le pôle hennuyer, à l'ARES ou dans une organisation représentative des étudiants), au niveau de HELHa Sport (présidence, vice-présidence), dans un Conseil HE (Conseil pédagogique, Conseil social) et/ou à l'Organe de Gestion, dans le Conseil du Département Economique de la HELHa, pourrait bénéficier, à sa demande, d'un dispositif d'évaluation différent dans cette UE. Pour cela, il lui faudra prendre contact directement avec la Direction pour lui signifier son souhait d'une telle participation citoyenne et prendre connaissance des modalités spécifiques concernant son implication dans son mandat (**Contrat de valorisation de la participation étudiante - Volet institutionnel**).
- Lors de l'année académique durant laquelle l'UE IG304-Ethique (AA Citoyenneté, éthique et société) est inscrite au programme d'études de l'étudiant, celui-ci prendra contact avec l'enseignant pour obtenir les modalités particulières du travail demandé lors de l'année académique en cours (**Contrat de valorisation de la participation étudiante - Volet réflexif**).
- L'ensemble de cette démarche (Unité Citoyenneté-UC) doit être faite pour le 15 octobre. Durant toute la période que dure cette démarche, l'étudiant ne peut s'absenter du cours. Bien que l'UE (ou l'Activité d'Apprentissage) concernée soit organisée au Q1, l'étudiant, dans le cadre de ce dispositif d'exception, sera évalué à l'issue du Q2 et sera renseigné en 1ère session (Q1) avec un "Motif Légitime" (ML).
- En cas d'échec en 1ère session (Q2), l'étudiant bénéficiant du dispositif d'exception UC, après avoir pris connaissance lors de la consultation des copies des consignes spécifiques de l'enseignant, devra en 2de session (Q3) soit fournir un nouveau travail réflexif selon les prescriptions fixées par l'enseignant, soit, toujours selon les consignes de l'enseignant, présenter l'examen écrit sur le cours, selon les modalités retenues dans la fiche ECTS.
- En cas de non-respect de ces modalités (par exemple, l'étudiant qui ne prend pas contact avec l'enseignant lors de la période officielle de consultation des copies du Q2 pour connaître les modalités d'évaluation de 2de session au Q3), la note finale correspondra à un "Pas Présenté" (PP).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier en Informatique de gestion

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 44

Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Citoyenneté, éthique et société			
Code	3_ECIG3B04IG304A	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Jean-Claude KNOPS (jean-claude.knops@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

- L'activité d'apprentissage "Citoyenneté, éthique et société" concerne tout d'abord l'agir humain de la personne dans sa sphère privée, professionnelle et citoyenne, à travers ce qui s'appelle d'habitude notre vie quotidienne.
- Dans ce cadre, elle vise à sensibiliser l'étudiant, appelé à s'insérer dans le milieu professionnel et dans la société, à amorcer et nourrir une réflexion sur ses responsabilités, présentes et futures, de citoyen, de professionnel et d'être humain.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'activité d'apprentissage "Citoyenneté, éthique et société", l'étudiant sera capable de :

- situer le rôle de la citoyenneté dans notre société
- définir diverses notions liées à l'éthique
- identifier différents types de jugements
- caractériser quelques conceptions éthiques
- établir le questionnement éthique qui est soulevé, à partir d'un texte ou extrait de texte abordé au cours ou en lien avec celui-ci, ou encore à partir de faits de société ou de pratiques professionnelles
- énoncer la spécificité de la RSE

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Citoyenneté et société : d'hier à aujourd'hui
 - Qu'est-ce que l'éthique ?
 - Notions d'acte humain, de morale, de valeur, de norme, de droit, de déontologie, de jugement moral, de conscience morale
 - Différentes approches éthiques (vertus, devoirs, conséquences, responsabilité, communication)
 - Ethique et entreprise : la RSE
- Concepts-clés :
Citoyenneté / Civilité / Civisme / Valeurs / Normes / Droit / Morale / Ethique / Ethos professionnel / Déontologie / Professionnalisme / Jugement de fait / Jugement de valeur / Jugement de recommandation / Conscience morale / Ethique de la vertu / Ethique conséquentialiste / Ethique du devoir / Ethique de la responsabilité / Ethique de la communication / Autonomie / Hétéronomie / Impartialité / Stakeholders / ...

Démarches d'apprentissage

- En mode présentiel, le cours
 - sera donné de manière magistrale et
 - intégrera une démarche interactive visant à susciter le questionnement et la réflexion éthique de l'étudiant dans une perspective citoyenne à partir de l'un ou l'autre cas, fait, situation, comportement social, issus principalement de la réalité sociale contemporaine.

Dispositifs d'aide à la réussite

- En mode présentiel,
 - insister sur la présence et la participation au cours,
 - communiquer une liste de questions comptant pour 40% des points de l'examen écrit,
 - pouvoir consulter sa copie d'examen après la 1ère session d'examens (Q1) et en 2de session (Q3) pour les étudiants concernés par celle-ci.

Sources et références

- Arendt, H., Considérations morales (1996), Ed. Rivage Poche/Petite Bibliothèque
- Castillo, M., La citoyenneté en question (2002). Ed. Ellipses, Coll. Philo
- Droit, R-P., L'éthique expliquée à tout le monde (2009), Ed. du Seuil
- Savater, F., Ethique à l'usage de mon fils (2001), Ed. du Seuil, Coll. Points
- Thiaw-Po-Une, L., (Sous la direction de), Questions d'éthique contemporaine (2006), Ed. Stock, Coll. Les essais

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Notes de cours déposées sur Moodle Connected après chaque partie de cours terminée

4. Modalités d'évaluation

Principe

- En mode présentiel, l'évaluation
 - sera un examen écrit à livre fermé,
 - portera sur la matière du cours en visant à vérifier, à travers la clarté, la cohérence et la précision des propos rédigés, certaines capacités parmi celles reprises ci-dessous :
 - décrire différents aspects de la démarche de citoyenneté,
 - définir et expliquer différentes notions et/ou conceptions en lien avec l'éthique,
 - identifier différents types de jugements,
 - développer, à partir d'un texte ou extrait de texte expliqué au cours ou en lien avec celui-ci, le sens de ce texte ou extrait et/ou le questionnement éthique qu'il soulève en y intégrant les notions et/ou approches éthiques contenues dans le cours,
 - indiquer les caractéristiques de la RSE;
 - reposera, concrètement, sur une question provenant de la liste des questions comptant pour 40% des points de l'activité d'apprentissage et
 - sera constituée pour les 60 % restants des points par une ou des question(s) portant sur la matière non couverte par le questionnaire à 40% ;
 - sera organisée en 1ère et 2de session selon les modalités retenues dans cette UE.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Précisions en cas de remise d'un certificat médical ou d'examen non présenté:

- La remise d'un certificat médical durant une session d'examens justifie officiellement, et donc administrativement, l'absence de l'étudiant concerné à l'examen; toutefois, le CM ne lui ouvre aucun droit à pouvoir présenter cet examen à un autre moment durant la session d'examens en cours. Concrètement, l'étudiant se voit attribuer la mention CM.
Néanmoins, s'il s'avère possible pour l'étudiant, à l'expiration de son CM, de reprendre la session d'examens en cours, il peut demander à l'enseignant d'organiser, durant la session concernée, et dans la mesure des possibilités d'organisation tant de l'étudiant que de l'enseignant, un examen respectant les modalités de référence.
- L'étudiant qui, au Q1, ne se présente pas à l'examen de "Citoyenneté, Ethique et Société" ou qui demande une note de présence lors de celui-ci se verra attribuer la note de PP, dans le 1er cas, ou de PR, dans le 2d. Il conserve néanmoins le droit de présenter son examen au Q3, selon les mêmes modalités d'évaluation que celles fixées dans la présente fiche ECTS.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).